



BULLETIN D'INSCRIPTION AU SALON DU VEHICULE UTILITAIRE ET INDUSTRIEL

**14 et 15 SEPTEMBRE 2019**

Madame, Monsieur .....

Entité .....

Courriel .....

Tél .....

Fax .....

Afin de préparer les badges exposants, merci d'indiquer les personnes présentes sur le stand:

BADGES EXPOSANTS	NOM	PRÉNOM
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		

## RÉSERVATION DE STAND ET DIMENSION DE VOTRE STAND

Stand	Nombre de m2 (Pour la durée du salon)	Montant
DE 9 à 50 m2	.....m2..x 30€ HTVA	.....€ HT
DE 50 à 100 m2	.....m2..x 28€ HTVA	.....€ HT
<b>PLUS DE 100 m2</b>	.....m2..x 27€ HTVA	.....€ HT
REMISE SI COMMANDE AVANT LE 31/12/2018	.....M2..x 2€ HTVA	.....€ HT
<b>TOTAL GENERAL &gt;</b>		.....€ HT

- Je joins 1 chèque:  
Montant total de la location du stand À l'ordre de  
APM - ORGANISATION

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Domaine d'activité (46 caractères maximum, espaces compris) :

---

---

---

Matériel et mobilier exposés et utilisés sur le stand (déclaration obligatoire en matière de sécurité incendie ; s'assurer du classement au feu de vos produits et matériels d'exposition) :

---

---

---

---

---

---

### **LES PIECES A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION :**

- Le bulletin d'inscription
- Le règlement du salon paraphé et signé
- Le chèque de paiement du stand

A RETOURNER AVANT LE 1ER FEVRIER 2019 A : APM ORGANISATION  
29 CHEMIN CHARLES DE COULOMB 42170 ST JUST ST RAMBERT

## **CONDITIONSD'ADMISSION**

### **Demande d'inscription:**

Remplir la demande de réservation et la retourner à l'organisateur accompagnée du versement avant la date prévue.

### **Admission:**

Les admissions ne seront définitives qu'après leur acceptation par l'administration de la manifestation et après règlement par l'exposant du montant des frais de participation. Le non paiement de la totalité des frais de participation et frais accessoires à date prévue entraîne l'annulation de l'inscription sans remboursement des sommes déjà perçues. - Peuvent exposer: Les professionnels

### **Unité de location:**

Emplacement nu.Prestations supplémentaires en accord avec les organisateurs.

Assurance: Elle est comprise dans l'assurance R.C. de l'organisateur mais ne couvre pas les objets et le matériel appartenant aux exposants en cas de bris, vol,etc...

### **Conditions de paiement:**

En totalité à la réservation. Le chèque sera encaissé le 3 MARS 2019.

## **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Organisation: La fête du camion et du transport est organisé par "APM ORGANISATION 29

Chemin Charles de Coulomb 42170 St Just St Rambert. Tel: 06.40.11.90.85

## **DATE-LIEU-HEURE D'OUVERTURE**

Le samedi 14 septembre 2019 et le dimanche 15 septembre 2019 -LOGISTIQUE 43 Z.I LES TAILLAS 43600 SAINTE SIGOLENE. Mise en place des infrastructures du vendredi 13 septembre de 16h à 22h et le samedi de 6h à 9h -ouverture au public: samedi 10h et dimanche 8h30 -Évacuation des stands dimanche à partir de 18h30. Les stands seront rendus propres.

## **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR**

Il est interdit de sous-louer tout ou partie de son emplacement. L'exposant s'engage à respecter l'alignement des stands inscrit au sol. L'admission est acquise dès la confirmation de réservation reçue.Elle est irrévocable. Le non-paiement à l'échéance entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement. Les fonds reçus seront remboursés si désistement avant le 01/02/2018 Les stands devront rester ouverts jusqu'à18h.